

Demandeur de logement – agent de l'Etat
Fiche de situation à retourner à son référent logement ministériel

NOM / Prénom :

Numéro unique de votre demande de logement social (18 caractères) : _____ **joindre votre attestation**

Vous êtes :

- Agent titulaire** : joindre votre arrêté d'affectation
- Agent non titulaire/contractuel** : joindre une copie de votre contrat de travail

SI vous êtes dans l'une des situations mentionnées ci-dessous :

- **Indiquez « OUI » dans la deuxième colonne**
- **Joindre les justificatifs demandés en troisième colonne**

Situation	Etes-vous concerné ?	Si oui, justificatifs à joindre
Votre situation par rapport au logement que vous occupez actuellement		
Vous avez été reconnu DALO par une commission de médiation départementale		Joindre la reconnaissance DALO
Vous n'avez ni logement, ni hébergement même temporaire (par exemple, vous dormez dans votre voiture ou êtes contraint de dormir à l'hôtel)		Tout document attestant de votre situation et de son origine <u>Exemples</u> : factures d'hôtel actuelles, commandement de quitter les lieux si la situation résulte d'une expulsion, attestation de domiciliation (CCAS ou association agréée)... Signalez sans délai votre situation au service social des personnels

Vous êtes actuellement dans un logement temporaire (résidence, foyer,...)		joindre la copie du contrat d'occupation
Vous êtes actuellement hébergé chez un tiers (avec le tiers en question)		attestation de la personne qui héberge + copie de la CNI de l'hébergeant + dernière quittance ou avis taxe foncière de l'hébergeant
Vous allez devoir bientôt quitter votre logement, pour une raison indépendante de votre volonté		<p>Cas n°1 : vous êtes menacé d'expulsion : joindre la copie de votre jugement ordonnant d'expulsion</p> <p>Cas n°2 : vous êtes locataire et votre propriétaire va reprendre le logement : joindre la lettre de congé remise par votre propriétaire (en bonne et due forme, conforme à l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989)</p> <p>Cas n°3 : vous êtes actuellement logé dans un logement de fonction, mais l'administration met fin à cette disposition : joindre la lettre de notification de l'administration</p> <p>Cas n°4 : vous devez quitter votre domicile en application d'un jugement de divorce : joindre ce jugement</p>
Vous êtes locataire ou propriétaire de votre logement, mais supportez un taux d'effort trop élevé (si vous êtes seul, il vous reste moins de 30€ par jour une fois le loyer payé ou/et vous avez un taux d'effort de plus de 35 % = (Loyer-APL)/ressources mensuelles*100)		<p>Si vous touchez une allocation logement (AL ou APL), joindre l'attestation de la CAF</p> <p>Si vous êtes propriétaire occupant, joindre votre tableau d'amortissement</p>
Le logement que vous occupez est insalubre		Joindre l'arrêté d'insalubrité/l'arrêté de péril portant sur votre logement
Le logement que vous occupez est trop petit par rapport à la taille de votre famille : vous êtes en situation de sur-occupation		Joindre la copie du bail avec le nombre de pièces et le décompte de surface de votre logement. Si le bail ne comporte pas ces éléments : joindre en + une attestation du bailleur mentionnant le nombre de pièces et le décompte des surfaces
Votre situation personnelle		
Vous faites face à des violences au sein du couple ou intrafamiliales et n'avez pas encore pu déposer plainte		<p>Joindre une attestation d'association spécialisée recensée sur : https://arretonslesviolences.gouv.fr/associations-de-lutte-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles/associations</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>Joindre un rapport social de l'administration</p>

Vous ou un membre de votre foyer êtes en situation de handicap et bénéficiez d'une reconnaissance MDPH et d'une prestation sociale compensatoire		Joindre la notification MDPH précisant l'éligibilité d'une aide ou prestation sociale listée sur : https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides
Votre enfant ou la personne dont vous avez la charge fiscale est scolarisé dans un établissement spécialisé (IME, ITEP,...)		Joindre le certificat de scolarité et la reconnaissance MDPH
Vous êtes divorcé et avez la garde alternée de votre/vos enfant(s) et il est nécessaire que vous vous rapprochiez du lieu de scolarité des enfants		Joindre la décision judiciaire précisant le mode de garde + Joindre le certificat de scolarité ou le contrat de mode de garde pour les enfants de moins de 3 ans
Vous avez besoin d'un logement accessible et adapté pour un fauteuil		Joindre la reconnaissance MDPH ET la copie du complément handicap de votre demande de logement (à mettre à jour et éditer sur le portail www.demande-logement-social.gouv.fr)
Votre situation professionnelle		
Vous venez d'être affecté en Ile-de-France (mutation / 1ere affectation)		<u>Mutation</u> : joindre l'arrêté de mutation + copie du bail ou avis de taxe foncière hors Ile-de-France l'année précédant l'affectation <u>1ere affectation</u> : joindre l'arrêté d'affectation+ copie du bail ou avis de taxe foncière hors Ile-de-France l'année précédant l'affectation
Vous résidez actuellement à plus de 50 minutes de votre lieu d'affectation		Joindre une attestation employeur de moins de 1 an précisant le lieu de travail
Vous travaillez selon des horaires atypiques (la nuit, en 2/8 ou 3/8) ou en raison d'astreintes de services, vous êtes obligé de résider à proximité de votre lieu d'intervention.		Joindre une attestation du service RH précisant les horaires atypiques
Vous êtes affectés dans une administration située dans le département de Seine-Saint-Denis		Joindre votre arrêté d'affectation ou votre contrat de travail

Vous subissez des situations de violences, nécessitant une mise à l'abri

Vous subissez une situation de violences familiales		Joindre le dépôt de plainte intégral et récent ou la décision judiciaire (ordonnance de protection,...) Joindre un rapport social de votre administration
Vous n'avez pas de solution d'hébergement ou de logement		Joindre un rapport social de votre administration + Joindre une attestation de domiciliation auprès d'un CCAS + Joindre tous justificatifs appuyant la situation (factures hôtelières, de camping, etc..)
Vous êtes victime d'un évènement extrêmement grave lié à votre logement et nécessitant une mise à l'abri en urgence		Joindre un rapport social de votre administration + Joindre le justificatif correspondant à l'évènement grave (dépôt de plainte...)
Vous subissez sur votre lieu de résidence une situation de menace ou de violence liée à l'exercice de votre profession		Joindre un rapport hiérarchique attestant que les faits sont liés à votre situation professionnelle + Joindre le dépôt de plainte intégral et récent

Points importants :

- Si vous ne fournissez pas votre dernier / contrat de travail / arrêté permettant de prouver que vous êtes un agent de l'État : vous n'aurez pas accès à BALAE
- Si vous ne fournissez pas les justificatifs correspondant à votre situation : votre demande ne pourra pas être priorisée